

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du vendredi 30 septembre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 26/09/2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,

Votants: 10

Pour: 10

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Laetitia LASSALLE, Florence MARTIN, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX, Flavien VALENSI, Corine WELTMAN

Contre: 0

Secrétaire de séance:

Clément ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents: Stéphane VITALES

Objet: Zone sombre : avis sur le projet et les modalités de mise en oeuvre - DE_2022_035

Monsieur le Maire rappelle les enjeux justifiant la mise en place d'une extinction totale de l'éclairage public :

- Environnementaux : moindre pollution lumineuse qui sera bénéfique aux animaux
- Energétiques : moindre utilisation de l'énergie électrique
- Economique : lutte contre l'augmentation importante des tarifs de l'électricité.

Monsieur le Maire propose une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin à titre expérimental jusqu'au 30/06/2023.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette proposition dès le 15/10/2022 et en tenant compte des contraintes techniques éventuelles.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5 h du matin et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire : Jean François POUZADOUX

RF Carcassonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2022 011-211101811-20220930-DE_2022_035-DE

